

LA LETTRE



DES



COUZANAIS



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Septembre 2010 – N° 8

Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Les journées du patrimoine débiteront le 18 septembre dans toute la France. Initiées en 1991 par le Conseil de l'Europe, ces journées, qui se tiennent le troisième week-end de septembre, sont célébrées non seulement en France mais dans toute l'Europe. C'est pourquoi nous parlons aussi des journées européennes du patrimoine. Ces dernières permettent de redécouvrir ce que l'histoire nous a légué. Cette initiative, pertinente, est grandement enrichissante.

Le patrimoine, c'est le bien, l'héritage commun d'une collectivité. Autrement dit, le patrimoine, c'est ce qui n'appartient à personne en particulier, mais à tous de manière égale. C'est ce qui nous a été transmis par nos ancêtres et que nous devons transmettre à notre tour aux générations futures enrichi d'œuvres contemporaines. Ces journées sont donc l'occasion de reconsidérer notre territoire, de le réexaminer avec un œil nouveau. Nous pourrions ainsi découvrir ou redécouvrir ses multiples richesses, analyser son architecture, visiter ses musées...

Cette connaissance de notre patrimoine est un des enjeux capitaux de cette opération. Car, en effet, mieux connaître nos richesses peut permettre de mieux les protéger, mieux les conserver, voire les restaurer si nécessaire. Ces journées permettent de nous rendre compte que ces biens communs dont nous avons la jouissance doivent être respectés.

Nous avons le devoir de les maintenir en état afin de les léguer nous aussi à nos enfants et petits enfants. C'est dans ce cadre que l'équipe municipale a tenu à mettre en place des projets en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine local, tels que la réfection de notre Eglise Saint André (pour laquelle nous avons enfin obtenu l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le 15 juillet dernier) et la conservation des murs en pierre de l'ancienne usine d'exploitation d'eau gazeuse. Ces deux sites seront ouverts à l'ensemble de la population et au public le samedi et le dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h. En outre, il est important de souligner que ces journées se caractérisent par la gratuité d'accès à tous les sites concernés.

En bref, cette opération est donc non seulement une occasion de faire ou de refaire la découverte de notre territoire et de ses richesses, mais aussi celle de sensibiliser les jeunes générations à ce que représentent ces richesses.

Enfin, elle permet à tout un chacun de pénétrer des lieux habituellement interdits au public. Je vous souhaite de profiter pleinement de ces journées : qu'elles fassent le bonheur des petits et des grands !

Je vous remercie.

Le Maire, Ludovic Buisson

Conseil municipal du 27 mai 2010

Ecole :

M. le maire rappelle que le permis de construire n° PC04219510M0003 concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire a été transmis à la DDE le 16 avril. Le conseil autorise le Maire à déposer et à signer la demande. Pour les missions normalisées de contrôle technique et de construction ainsi que les missions de base, le bureau DEKRA SAS est retenu pour une somme de 6 850€. Les missions de coordination sécurité et protection de la santé seront confiées au cabinet d'architecte Crémonese pour un montant de 2 800€.

PLU :

Le bureau d'étude « Réalités » a été désigné pour remplacer le cabinet Coignet, défaillant, pour un montant de 4 710€.

PUP : Projet Urbain Partenarial :

Un projet de permis de construire a été déposé pour la parcelle B357 à la Pie Close. La mise en place d'un PUP pour le raccordement électrique est nécessaire. Le propriétaire s'engage à régler le montant des travaux.

Un deuxième permis est déposé pour les parcelles B368 et B369 lieu-dit Fontfort. La mise en place d'un PUP est également nécessaire. Le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir.

Validation du projet de dénomination des rues :

La commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises pour dénommer les rues. Après l'exposé de M. le Maire, les dénominations de rue sont approuvées à l'unanimité. Ce projet sera soumis à La Poste.

L'emplacement des plaques sera examiné par la commission travaux.

Stade Aimé Jacquet :

Les demandes de subventions pour la réfection de la toiture du vestiaire et des terrains en herbe et stabilisé sont validées.

Réfection passages piétons :

Les passages piétons en résine doivent être restaurés. Après consultation, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 9 918€ HT.

Réfection des trottoirs route de St-Georges :

Après consultation et examen des offres l'entreprise Lafond est retenue pour un montant de 4 784€ HT.

Subventions :

M. le Maire propose l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2010 disponible à l'article 6574. Votées à l'unanimité, les subventions sont versées au mois de juin.

Personnel communal :

M. Arnaud Lemasson a mis fin à son contrat pour des raisons personnelles et M. le Maire propose M. Christian Baroux pour son remplacement (contrat d'un an).

Conseil municipal du 7 juillet 2010

Tarifs communaux 2010-2011 :

Cantine municipale : hausse de 0.05€ par repas ; ce qui porte le montant payé par les parents à 2.42€ et par les enseignants à 4€.

Garderie périscolaire : pour un enfant la durée de 1H est portée à 1.79€

Transport RPI Sail Leigneux : la somme de 79€, remboursée aux familles l'année précédente, est reconduite pour l'année scolaire 2010-2011.

Achat de terrain :

Le conseil municipal valide l'achat d'une parcelle de terrain, section B n°1405, appartenant à M^{me} Maitrot, d'une surface de 170m² pour un prix de 650€. M. Laurent François est désigné pour signer l'acte à intervenir.

Eglise :

Approbation avant projet définitif.

Le cabinet d'architectes retenu au précédent conseil, propose un nouvel estimatif des travaux auquel il faut ajouté l'installation d'un chauffage radiant pour un montant total estimé à 171 678.83€ HT.

Subventions sollicitées auprès de la DRAC, CG, CR et sauvegarde de l'art français.

Stade Aimé Jacquet :

Après consultation et examen, les devis de M. G. Bouchand, JP Robert et E. Beau pour un montant de 44 542.04€ HT (toiture vestiaire) et celui de l'entreprise Guy Tissot pour un montant de 37 245€ HT (terrains de sport) sont proposés.

Approuvé à l'unanimité.

Loyer Colombier :

Suite aux travaux de chauffage financés par l'ADMR, le conseil décide le gel du loyer du Colombier pour un an.

Personnel communal :

Suite à l'arrêt de M. Marnat, M. le Maire propose le recrutement d'un contrat CUI pour un an.

Travaux maison individuelle

Lorsqu'un administré souhaite réaliser des travaux de rénovation (façade, boiserie, toiture), une demande doit être déposée en mairie quelque soit l'importance des travaux.

Le délai d'instruction est de 1 mois. Si le projet est situé dans un site protégé, le délai est porté à 2 mois en application des articles R425-1 et R423-24 du code de l'urbanisme.

Les travaux ne pourront commencer sans l'avis d'arrêté de non-opposition délivré par la commune.

Projet Ecole

Avec un effectif prévu pour la rentrée prochaine de 121 élèves, nous avons obtenu l'ouverture provisoire d'une cinquième classe. Cette 5ème classe est ouverte à Leigneux. Les institutrices ont prévu une répartition logique dans le déroulement du cursus scolaire des élèves sans pour autant avoir la même enseignante pour certains niveaux de classe.

| | | | |
|---------|---|---|------------|
| PS/MS | : | 31 élèves avec Mme Brejon à mi-temps avec un enseignant restant à nommer. | } |
| GS/CP | : | 25 élèves avec Mme Feron à 75% avec le même enseignant que PS/MS. | } Sail |
| CE1/CE2 | : | 22 élèves avec Mme Gouttebroze | } |
| CE2/CM1 | : | 22 élèves avec Mme Coudereau | } Leigneux |
| CM1/CM2 | : | 21 élèves avec Mme Garnier | } Leigneux |

Nous tenons à remercier et à saluer l'engagement total des parents délégués. Elles n'ont rien lâché, ont été présentes à tous les rendez-vous avec les institutions et ont représenté dignement la mission pour laquelle elles ont été élues.

Le projet de réhabilitation de l'école suit son cours, le permis de construire a été déposé. Nous devrions lancer les consultations des entreprises dès septembre prochain.

Ambassadeur du tri

Une permanence est assurée en mairie le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9H30 à 11H.

Venez lui faire part de vos questions si vous rencontrez des difficultés pour trier.

Vous pouvez déposer, en mairie, vos tubes de néons et ampoules usagés.



Communauté de Communes du Pays d'Astrée

Respect des autres...

Nous sommes désolés de revenir sur ces sujets mais nous vous rappelons tout d'abord que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit.

Merci de bien vouloir respecter les arrêts minutes situés devant les commerces afin qu'ils ne se transforment pas en stationnement permanent.

En ce qui concerne les déjections canines, vu l'obstination de certains à laisser leur chien polluer les espaces publics et ceci malgré plusieurs informations civiques, nous serons amenés à verbaliser.

Course du haut-forez

Le samedi 5 juin 2010 s'est déroulée pour la 18^{ème} année la course du haut-forez.

148 coureurs ont pris part à cette édition.

2 parcours étaient proposés, une course nature de 13 km et un trail court de 21 km avec tout de même un bon dénivelé positif : 485m et 645m.

La journée s'est achevée par un succulent repas apprécié par quelques 180 coureurs et bénévoles restés nombreux à profiter d'une belle soirée estivale, au son rythmé de la musique cajun du groupe Bal de Maison.

Merci à tous les coureurs et à tous les bénévoles

Cabaret Muses (30 et 31 juillet)

Quel week-end !

Tout y était, le soleil, la bonne humeur, l'enthousiasme et la qualité des spectacles.

Les remerciements seraient trop nombreux si nous devions en faire la liste. Quelques-uns quand même : Merci au président du Comité des Fêtes, à la présidente du Sou des Ecoles, au président de la CLEF, au club loisirs et à tous leurs membres pour leur dévouement et leur présence sans faille. Toute l'équipe des Musaraignes, les artistes ont savouré les légumes généreusement offerts par nos jardiniers locaux, merci à eux. Merci à nos commerçants, merci à Nelly. Merci à Agnès et Jean-Luc Delorme, merci au Colombier.

L'ambition première de ces festivités était la mixité sociale et la solidarité entre des univers qui évoluent parallèlement sans se rencontrer.

Pari réussi et beaux moments de partage entre le public handicapé d'Escap'ad, Amies et Compagnie (jeunes femmes isolées), les jeunes de la mission locale, les artistes, les bénévoles.



AS Couzan

Afin de préparer au mieux la saison 2010-2011, le club recherche un(e) nouveau secrétaire. Ce poste, tenu actuellement par Jacky Houzet, est très important pour le fonctionnement du club.

La ou les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès d'un dirigeant du club ou appeler au 04 77 97 58 48 ou au 04 77 24 52 89 où des renseignements pourront leur être donnés.

Recevez mes salutations sportives.

Le Président, Patrice Portailier

DANSE

Si vous aimez les chorégraphies, les mises en scène et le spectacle, venez rejoindre le Compagnie « Tout En Danse » (ancienne compagnie Helena), tous les samedis au centre culturel à partir du 11/09/2010

Etat Civil

Naissance : Juin 2010
Juin 2010

VIGNON ZOE
THEVENON MOLHAN

Mariages : Juin 2010
Juin 2010

PELISSIER Angélique et ANGELARD Sébastien
SZYDLAK Blandine et DELORME Sébastien

Agenda

6 novembre : concert organisé par le club des jeunes

20 novembre : soirée boudin organisée par le sou des écoles

11 décembre : Théléton organisé par le comité des fêtes

Contacts Mairie :

La mairie est ouverte :

Du mardi au vendredi de 9H à 12H

Le mercredi de 14H à 17H30

Le samedi, permanence des élus de 10H à 11H

☎ 04.77.24.52.62

Fax 04.77.97.61.10

mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

22 LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²

TÉL. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN

04 77 24 52 62

QUIZZ

- En quelle année le Docteur de la Roue a-t-il retrouvé l'eau gazeuse de Couzan ?

- a) 1512 b) 1612 c) 1712

- A quel siècle sont estimés les premiers remparts du château ?

- a) X^{ème} b) XI^{ème} c) XII^{ème} d) XIII^{ème}

- Comment s'appelle la fontaine où jaillissait l'eau minérale du village ?

- Comment s'appelle la grotte dans laquelle ont été découverts de nombreux silex taillés ?

- Quelles sont les altitudes du village (mairie) et du point culminant de la commune ?

- a) 426m b) 450m c) 465m d) 587m e) 691m f) 715m g) 755m

- Quels sont les villages associés aux noms de rossignol, cochon et renard ?

- A quel Saint est dédiée l'église ?

- En quelle année le centre culturel a-t-il été inauguré et par qui a-t-il été construit ?

- Quels sont les noms des 4 joueurs de football professionnels nés à Sail ?

- Quelles sont les couleurs de l'équipe de football locale ?

- Que signifie l'emblème de la tête solaire ?

a) Au moyen-âge on utilisait au château de Couzan une pierre de taille, carrée, dans laquelle était creusée une cuvette, c'était la pierre à Dîme. Chaque paysan devait au seigneur une partie de sa récolte qu'il jetait dans la dîme. Sur chaque face de la pierre sont gravés des visages entourés d'un soleil. Les années de bonnes récoltes, représentées par un soleil souriant et les années de famine par un soleil grimaçant.

b) Au moyen-âge les paysans priaient le soleil pour avoir une bonne récolte.

c) Le soleil reflète l'identité du village, harmonieux et heureux.



Au XII^e siècle, à qui appartenait le prieuré de Sail sous Couzan ?

- a) Aux Sires de Semur
b) A la famille Damas

Que commercialisait l'entreprise Tridon, située à Bravard ?

Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'IMPRIMER CE BULLETIN SUR PAPIER RECYCLE

